

8-6-1
Emploi, formation
professionnelle

**CONSEIL MUNICIPAL de
St-Thomas-de-Cônac**
(Charente-Maritime)
Délibération N° 2025_18

Séance du 08 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Procuration : 0
Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation 24/03/2025

Date d'affichage 10/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

15/04/2025

et publication du :

15/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à 14h00, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hughes SCIARD

Etaient présents :

M. CASTANO Didier, M. COULON Hervé Jean-Noël, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. DELAGE Vincent, M. FARFIER Floris, M. FEUGNET Christophe, Fabrice LATASTE Mme MARCHAIS Gisèle, M. POINTREAU Nicolas, Mme POUZAUD Danielle M. SCIARD Hughes, Mme TESSIER Georgette.

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : Mme CHAUSSE Tracey, M. COURPRON Jean-Claude, M. COURPRON Tony

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Marie-Hélène COUNIL

Objet : Convention ECF pour la formation des agents à l'utilisation en sécurité des engins de chantier

Vu l'article R4323-55 du Code du Travail concernant la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage ;

CONSIDERANT que la « formation à autorisation de conduite » permet de répondre à cette obligation ;
CONSIDERANT que cette formation a pour objectif de donner au conducteur les connaissances et le savoir-faire nécessaire à la conduite en sécurité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réactualiser cette formation tous les 10 ans pour les engins de chantiers et tous les 5 ans pour les autres ;

CONSIDERANT le recrutement d'un nouvel agent au 1^{er} février 2025 ;

CONSIDERANT le devis établi par l'ECF COA 17290 LE THOU pour la délivrance d'une attestation de connaissance et de capacités à l'utilisation en sécurité des engins de chantier pour 1 agent communal du service technique ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte le devis de l'ECF COA 17290 LE THOU pour un montant de 158,00 € ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le présent devis et la convention s'y rapportant
- Précise que le montant sera mandaté sur le compte 618 du BP 2025.
-

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211704101-20250408-2025_18-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 15/04/2025

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ST THOMAS de Cônac
Le Maire, Hughes SCIARD

